

Tarifs, application du quotient familial et du taux d'effort
(DCM du 30/05/2016, du 8/07/2016, du 6/07/2017 et 1/06/2018)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles est mise en place.

Le prix des prestations est calculé en fonction du Quotient Familial sur une échelle comprise entre le Quotient familial minimum fixé à 500 et le Quotient familial Maximum fixé à 1 000 et entre un prix plancher et un prix plafond. En dessous du Quotient familial minimum le tarif minimum est appliqué et au-dessus du Quotient familial Maximum, c'est le tarif maximum.

Entre ces deux quotients, la tarification selon un taux d'effort s'applique. Elle est fondée sur les ressources des familles en établissant la facturation sur le principe de la linéarité supprimant ainsi les effets de seuil.

Calcul du Quotient Familial :

- présentation de la feuille d'imposition
- prise en compte des revenus annuels sans aucune déduction (revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non imposition)
- division par le nombre de parts (figurant sur ce même avis)
- division par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel

	Maizières-lès-Metz	Extérieurs
Petit déjeuner	1.50 € à 2.00 €	2.00 € à 2.50 €
Matin : activités + goûter	4.00 € à 6.00 €	6.00 € à 8.00 €
Après-midi : activités + goûter	4.00 € à 6.00 €	6.00 € à 8.00 €



Extrait du projet éducatif et pédagogique :

- "Prendre en compte les besoins et les attentes des enfants en tenant compte de leur évolution biologique et psychologique."
- "Acquérir des connaissances nouvelles, faire de nouvelles expériences et ainsi avoir des compétences de plus en plus nombreuses."
- "Aider les enfants à devenir des personnes responsables et libres dans leurs choix, dans leurs loisirs et plus tard dans leur vie d'adulte."
- "Prendre en compte les différences humaines et sociales."
- "Favoriser le dialogue avec les enfants au travers d'activités ou de discussions afin d'aborder des sujets d'actualité."

Ville de Maizières-lès-Metz
S.P.E. Service Périscolaire et Extrascolaire
7 rue Henri de Bonnegarde
57282 MAIZIERES-LES-METZ CEDEX

Tél : 03 87 80 11 76
periscolaire@maizieres-les-metz.fr
www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

La caisse d'allocations familiales soutient la ville de Maizières-lès-Metz par le biais du contrat "enfance et jeunesse".



Maizières
lès-Metz



Thèmes des activités périscolaires et programme des Mercredis - Loisirs

Du 7 novembre au 16 décembre 2022



Inscriptions et/ou modifications:

- × par Internet au plus tard le jeudi minuit pour la semaine suivante
- × par écrit au secrétariat au plus tard le jeudi avant 17h pour la semaine suivante

Thèmes des semaines et activités des mercredis

Programme prévisionnel susceptible d'être modifié

Du 7 au 18 novembre
"J'ai des droits et des devoirs"

20 NOVEMBRE

JOURNÉE NATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Tout savoir sur les droits des enfants
... et sur leurs devoirs :
activités, jeux, discussions



MOI, J'AI
LE DROIT
MAIS
JE DOIS

Du 21 novembre au 2 décembre
"Les héros du quotidien"



Qui sont les héros du quotidien ?
Des Supermen et Superwomen qui
embellissent la vie de tous les jours



Comme chaque année les enfants
confectionnent des gâteaux
au profit du Téléthon

Au programme des mercredis :
des ateliers cuisine, des activités manuelles,
de découverte, sportives, motrices, des jeux,
et les malles aux histoires à la médiathèque.



Du 5 au 16 décembre
"De St Nicolas à l'arrivée du père Noël"



Déco, activités, contes et goûter surprise.

Le Père Noël secret pour une fête réussie



Information

Le S.P.E. (Service Péri-scolaire et Extra-scolaire)
sera fermé durant les vacances de Noël.

ATTENTION

Les activités péri-scolaires reprendront
à partir du mardi 3 janvier 2023.
(pas d'école ni de péri-scolaire lundi 2 janvier 2023)